

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 23 JUILLET 2020 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	23	35

L'an 2020, le jeudi 23 juillet, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : jeudi 16 juillet 2020

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : Julie GASS, André QUEMIN (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Valérie GENDRIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier Saint Oblas) ; Véronique CHARDON (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX , Valérie MICHON FRACHON (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint Just Chaleyssin) ; HIRTH Ludovic, Bernard JULLIEN, (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Bernard COCHARD, Vanessa DEVAUX, Albert POTIN-GIRERD, Isabelle HUGOU, Alain NEPLE, Robert PARISSET, Christian REY, Maryline TASCIOTTI, Joël TERRY, Aurélie VERNAY

Procurations :

Daniel ANGONIN à Patrick ROSET	Vanessa DEVAUX à Bernard JULLIEN	Robert PARISSET à Christine FASSINOT
Isabelle BOUQUET à Valérie MICHON FRACHON	Albert POTIN-GIRERD à Michel REVEYRAND	Christian REY à Laurence MUCCIARELLI
Michel CARLES à Régis ROUSSEL	Isabelle HUGOU à Murielle MUSTI	Joël TERRY à Brigitte GROIX
Bernard COCHARD à Véronique CHARDON	Alain NEPLE à Alexandra THOMAS	Aurélie VERNAY à Brigitte GROIX

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02/07/2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2020.

2. ALSH PERISCOLAIRES – RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE GESTION ENTRE LES COMMUNES DE BONNEFAMILLE, CHARANTONNAY, ROCHE, ST GEORGES D'ESPERANCHE, ST JUST CHALEYSSIN ET LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire COVID 19 ;
- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la gestion temporaire, par la Communauté de Communes, pour l'année scolaire 2020/2021, de la compétence communale « ALSH périscolaires », comme suit :
 - o au nom et pour le compte des communes de Bonnefamille, Charantonay, Roche, Saint-Georges-d'Espéranche : ALSH périscolaires des mercredis,
 - o au nom et pour le compte de la commune de Saint-Just-Chaleyssin : ALSH périscolaires des mercredis et jours scolaires ;
- D'APPROUVER le renouvellement des conventions de gestion de service correspondantes, jusqu'au 31 août 2021 ;
- DE CONFIRMER que ces conventions ne seront pas renouvelables pour l'année 2021/2022 ;
- D'ENGAGER avec les communes toutes les études nécessaires à la définition du meilleur mode de gestion du service « ALSH périscolaires » dès septembre 2020, pour une prise de décision au cours du 1^{er} trimestre 2021 prenant effet au 1^{er} septembre 2021 ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche pour l'application de la présente délibération et à signer les conventions de gestion susmentionnées.

3. SPLA SARA AMENAGEMENT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE DESIGNER M Daniel ANGONIN pour représenter la Communauté de communes des Collines du Nord-Dauphiné aux assemblées générales d'actionnaires de SARA Aménagement, en qualité de porteur des actions.
- DE DESIGNER MM Daniel ANGONIN et André QUEMIN pour représenter la Communauté de communes des Collines du Nord-Dauphiné en qualité d'administrateurs, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de SARA Aménagement. Ils seront les garants du contrôle analogue de notre collectivité sur SARA Aménagement.

4. SAEML SARA DEVELOPPEMENT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE DESIGNER M Daniel ANGONIN pour représenter la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné aux assemblées générales d'actionnaires de SARA Développement, en qualité de porteur des actions.
- DE DESIGNER MM Daniel ANGONIN et André QUEMIN pour représenter la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné en qualité d'administrateurs, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de SARA Développement.
- D'AUTORISER MM Daniel ANGONIN et André QUEMIN membres du Conseil d'administration n'assurant pas la fonction de Président à percevoir une rémunération décidée par l'assemblée générale de SARA Développement dans la limite de 120 € nets par séance et par administrateur présent.
- D'AUTORISER M Daniel ANGONIN qui serait élu Président du Conseil d'administration de SARA Développement, à percevoir pour la durée du mandat social toute rémunération décidée par l'assemblée générale de ladite société dans la limite de 2 400 € nets annuels.

5. COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) - DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES LES PLUS AFFECTEES PAR LA CRISE SANITAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020,
- D'INSTAURER le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
- D'AUTORISER le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6. FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT le contexte budgétaire très contraint que subissent les communes et les attentes exprimées par les maires,
- DE PROCEDER à une répartition « dérogatoire libre » du prélèvement FPIC 2020, comme suit :

Répartition du prélèvement FPIC 2020 entre la CC CND et ses communes membres	
Part CC CND	329 269 €
Part Communes membres	128 049 €
Total Prélèvement FPIC 2020	457 318 €

7. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER une décision modificative n° 1 du Budget principal 2020, qui s'équilibre à 479 491 € en fonctionnement et 2 026 718 € en Investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6042-4 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0.00 €	2 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6042-6 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0.00 €	1 060.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60611-6 : Eau et assainissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612-0 : Énergie - Électricité	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612-6 : Énergie - Électricité	0.00 €	1 570.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623-4 : Alimentation	0.00 €	21 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623-6 : Alimentation	0.00 €	8 850.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631-0 : Fournitures d'entretien	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-0 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	3 555.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-3 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	960.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-6 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064-6 : Fournitures administratives	0.00 €	240.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068-0 : Autres matières et fournitures	0.00 €	54 985.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068-4 : Autres matières et fournitures	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135-0 : Locations mobilières	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-6 : Autres biens mobiliers	0.00 €	285.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-0 : Maintenance	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-8 : Etudes et recherches	0.00 €	8 640.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-9 : Etudes et recherches	0.00 €	8 640.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6182-6 : Documentation générale et technique	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-0 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	2 160.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188-0 : Autres frais divers	0.00 €	38 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-0 : Honoraires	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-2018-001-9 : ZONE DE LOISIRS LE BOIS DES LUTINS A DIEMOZ	0.00 €	1 051.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228-6 : Divers	0.00 €	5 190.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256-6 : Missions	0.00 €	225.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261-6 : Frais d'affranchissement	0.00 €	430.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262-0 : Frais de télécommunications	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6283-0 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	228 881.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6332-4 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	125.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6336-4 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	565.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338-4 : Autres Impôts, taxes , ...sur rémunérations	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-4 : Rémunération principale	0.00 €	3 715.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64112-4 : NBI, 8FT et indemnité de résidence	0.00 €	315.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64118-4 : Autres indemnités	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-64131-4 : Rémunérations	0.00 €	26 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-6 : Rémunérations	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-4 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	8 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453-4 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454-4 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00 €	1 280.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475-6 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	126 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739211-0 : Attributions de compensation	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-0 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7066-4 : Redevances et droits des services à caractère social	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 400.00 €
R-7066-6 : Redevances et droits des services à caractère social	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 360.00 €
R-70878-0 : par d'autres redevables	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	75 760.00 €
R-73111-0 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	266 730.00 €
R-73112-0 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 876.00 €
R-73114-0 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0.00 €	0.00 €	10 848.00 €	0.00 €
R-73211-0 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	10 848.00 €	300 808.00 €
R-74124-0 : Dotation d'intercommunalité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 079.00 €
R-74126-0 : Dotation de compensation des groupements de communes	0.00 €	0.00 €	10 014.00 €	0.00 €
R-74718-0 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
R-7478-4 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 500.00 €
R-7478-6 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 450.00 €
R-74833-0 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 570.00 €
R-74834-0 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 612.00 €
R-74835-0 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 508.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	10 014.00 €	127 719.00 €
R-752-0 : Revenus des Immeubles	0.00 €	0.00 €	2 130.00 €	0.00 €
R-752-9 : Revenus des Immeubles	0.00 €	0.00 €	602.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	2 732.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	478 481.00 €	24 684.00 €	604 086.00 €

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-2015-001-6 : CONSTRUCTION EAJE ST GEORGES	0.00 €	21 240.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2015-002-0 : RECONVERSION EHPAD	0.00 €	1 991 550.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-2015-001-6 : CONSTRUCTION EAJE ST GEORGES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 240.00 €
R-238-2015-002-0 : RECONVERSION EHPAD	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 991 550.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	2 012 780.00 €	0.00 €	2 012 780.00 €
R-10228-2015-001-6 : CONSTRUCTION EAJE ST GEORGES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 487.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 487.00 €
D-2051-4 : Concessions et droits similaires	0.00 €	8 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	8 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-2018-001-9 : ZONE DE LOISIRS LE BOIS DES LUTINS A DIEMOZ	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-4 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-0 : Autres immobilisations corporelles	59 500.00 €	4 630.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-9 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	2 160.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	59 500.00 €	16 680.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-0 : Constructions	0.00 €	49 438.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-2015-001-6 : CONSTRUCTION EAJE ST GEORGES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 431.00 €
TOTAL 28 : Immobilisations en cours	0.00 €	49 438.00 €	0.00 €	12 431.00 €
Total INVESTISSEMENT	59 500.00 €	2 088 218.00 €	0.00 €	2 028 718.00 €
Total Général		2 506 209.00 €		2 506 209.00 €

8. ASSOCIATIONS DELEGATAIRES DE SERVICES « PEEJ » - FAMILLES RURALES DE L'ISERE ET FAMILLES RURALES ST GEORGES/CHARANTONNAY - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTION FINANCIERE 2020 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la convention d'objectifs et de moyens passée avec les associations gestionnaires de services « PEEJ » depuis le transfert de compétence,
- VU le budget prévisionnel 2020 des associations et le bilan du dialogue de gestion réalisé avec les structures,
- D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement listées au tableau récapitulatif suivant, conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2020 :

Structures	Pour mémoire Subvention accordée en 2019 en €	Subvention Proposée au titre de 2020 en €
ALSH Diémoz Familles Rurales de l'Isère	2 100 € + prise en charge des repas	5 700 € (coût des repas compris)
ALSH Jeunesse Familles Rurales St Georges/Charantonnay	3 025 €	3 025 €

- D'APPROUVER les conventions financières 2020 correspondantes,
- D'AUTORISER le président à signer les conventions et à engager toute démarche relative à la présente délibération.

9. PLATEFORME ENGAGEMENT CITOYEN – SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIONS CITOYENNES A L'ETRANGER

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n°15/054 « Service Jeunesse : Mise en place d'une plateforme Engagement Citoyen » pour la création de la plateforme en 2015
- VU l'adhésion du Comité de Pilotage « Engagement Citoyen » à ce dispositif
- VU l'accord de la commission PEEJ du 04/12/2019
- D'AUTORISER le versement de la somme attribuée par le jury, sur le compte du porteur de projet
- D'ATTRIBUER une subvention de 300 €, dans le cadre de ce dispositif, aux différents porteurs de projet retenu par le jury, ci-après désignés :
 - o **Orane JANIN** (St Georges d'Espéranche)
 - o **Mickael REYNIER** (St Georges d'Espéranche)
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche en ce sens et à faire mandater lesdites subventions sur le compte personnel de la personne précitée.

Affiché le : 29 juillet 2020

Jusqu'au : 29 août 2020

Le Président,
René PORRETTA

